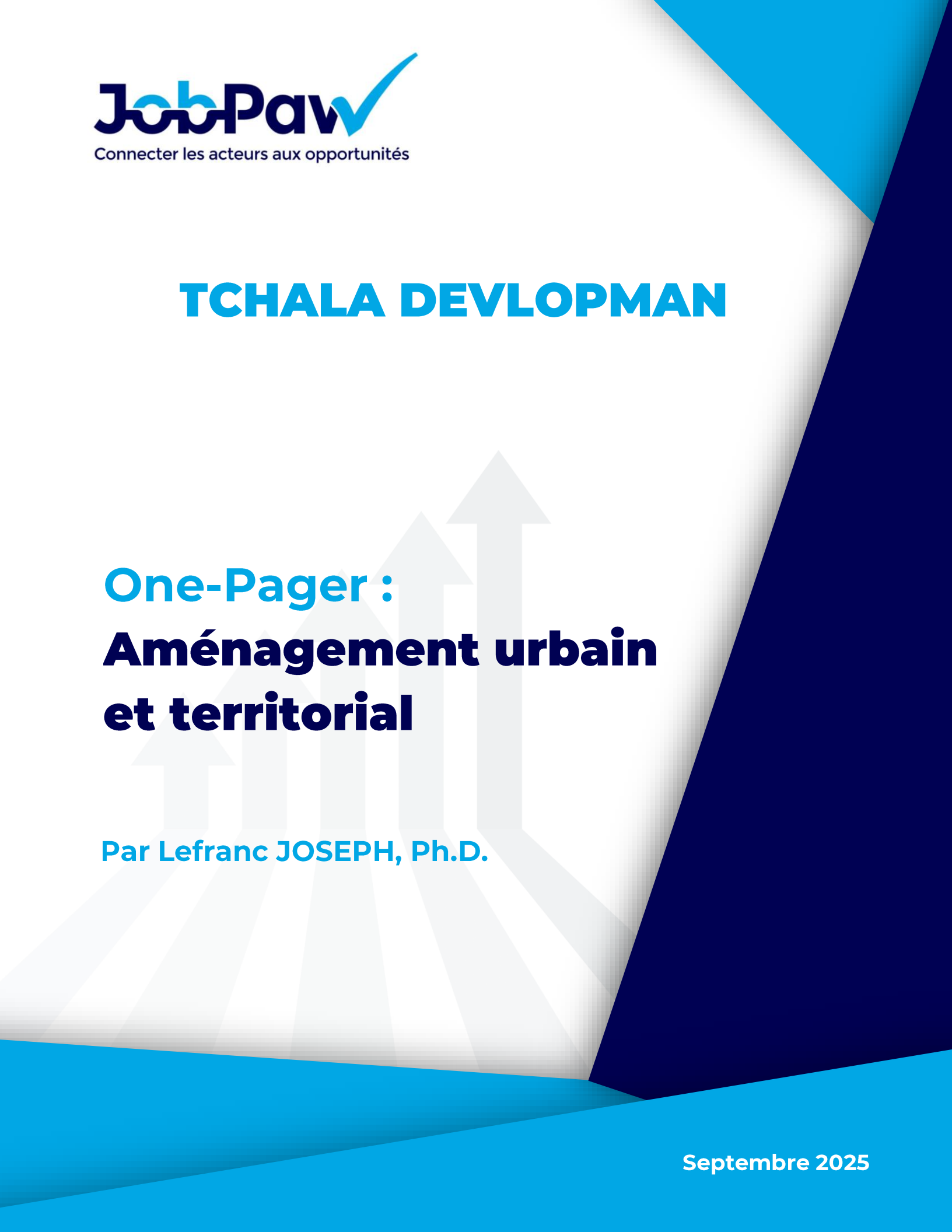


TCHALA DEVELOPMAN



One-Pager : **Aménagement urbain et territorial**

Par Lefranc JOSEPH, Ph.D.

PROJET TCHALA DEVLOPMAN

Rapport sur la thématique : Aménagement urbain et territorial

Rédaction : Lefranc JOSEPH, Ph.D.

Lecture critique : Louis-Marc PIERRE, Ph.D.

Septembre 2025

« Aménagement urbain et territorial en Haïti : Diagnostic et leviers pour une gouvernance intégrée »

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce document analyse les défaillances structurelles de l'aménagement urbain en Haïti : urbanisation non contrôlée et bidonvilisation, effondrement des infrastructures et fragmentation de la planification territoriale. Ces défaillances s'enracinent dans des déséquilibres historiques depuis 1915 – centralisation excessive, fermeture des ports régionaux, exode rural non maîtrisé – qui ont créé une macrocéphalie urbaine déconnectée du territoire national. À partir de ce triple constat, il propose une stratégie d'action réaliste, graduelle et contextualisée, articulée autour de quatre recommandations. Ces recommandations visent à reconstituer une capacité publique minimale, contenir la vulnérabilité spatiale, réhabiliter les services essentiels et rendre la planification applicable localement. Elles s'appuient sur des exemples internationaux éprouvés dans des contextes fragiles et offrent un plan d'action souple, co-construit avec les acteurs locaux, adapté aux contraintes institutionnelles haïtiennes.

INTRODUCTION

L'aménagement urbain et territorial en Haïti traverse une crise profonde. Urbanisation sans contrôle, infrastructures délabrées et empilement de plans sans application témoignent d'une rupture entre la production de l'espace et la gouvernance publique. Dans ce contexte, l'aménagement urbain et territorial doit être repensé comme l'ensemble des actions concrètes visant à organiser, équiper et gouverner l'espace habité – qu'il soit urbain ou rural – en partant des capacités réelles plutôt que des schémas idéaux. Cette approche reconnaît quatre réalités haïtiennes incontournables : (i) la production territoriale est majoritairement informelle et communautaire ; (ii) la gouvernance effective émerge souvent des arrangements locaux ; (iii) les interventions doivent accompagner les dynamiques existantes plutôt que d'imposer des modèles importés ; et enfin (vi) les multiples documents (plans, programmes,



lois) produits par l'État et ses partenaires sont historiquement restés sans effet sur le territoire observable aujourd'hui – celui-ci étant façonné par les pratiques populaires quotidiennes plutôt que par les directives officielles.

Ce document part d'un diagnostic en quatre volets pour identifier les causes structurelles de l'impasse actuelle. Il défend une approche pragmatique où l'aménagement devient un processus d'accompagnement et de structuration progressive des initiatives locales, cherchant à créer les conditions minimales de sécurité, de services et de développement. Partant des blocages observés dans le contexte haïtien et s'appuyant sur des expériences internationales réussies en contexte fragile, il avance quatre recommandations structurantes pour rétablir une action territoriale à la fois légitime, pragmatique et opérationnelle.

1. PROBLÈMES CRUCIAUX IDENTIFIÉS

1.1. Urbanisation anarchique et territoire répulsif

L'urbanisation haïtienne résulte d'un double paradoxe : un territoire qui expulse ses habitants tout en concentrant massivement la population dans une capitale dysfonctionnelle. Cette dynamique crée une macrocéphalie urbaine extrême où, selon l'IHSI (2024), le département de l'Ouest concentre 34% de la population nationale avec 96,2% d'urbains. L'aire métropolitaine de Port-au-Prince absorbe à elle seule 22,5% de la population totale et monopolise les fonctions vitales : ministères, universités, hôpitaux spécialisés, institutions financières et port principal.

Cette hyperconcentration s'enracine dans un territoire devenu "répulsif" : les villes provinciales, vidées de leurs services essentiels depuis la fermeture des ports régionaux en 1915, ne peuvent ni employer ni retenir leurs populations. L'absence d'électricité fiable, d'emplois qualifiés et d'institutions éducatives au-delà du primaire rend ces territoires inhabitables pour quiconque aspire à une vie moderne. Les Haïtiens maintiennent une identité d'origine forte – se déclarant de Jérémie ou Jacmel même après des décennies d'absence – mais sont contraints à l'exil intérieur vers Port-au-Prince, créant un flux migratoire unidirectionnel qui vide les provinces de leurs talents.

Cette concentration forcée produit une urbanisation anarchique : la population métropolitaine est passée de 143,594 habitants en 1950 à 2,67 millions en 2024, suivant un schéma d'occupation spontanée sans infrastructure. L'État intervient tardivement pour reconnaître des agglomérations déjà formées – Delmas et Carrefour en 1982, Cité Soleil





et Tabarre en 2002. Parmi ces communes, Delmas (207,598 habitants), Cité Soleil (134,971 habitants) et Tabarre (68,691 habitants), autrefois rurales, sont aujourd'hui classées 100% urbaines sans aucune population rurale selon l'IHSI (2024, tableau 31, p. 100), illustrant l'urbanisation totale de ces anciennes périphéries agricoles. En 2017, 69% des citoyens vivent dans des bidonvilles, résultat d'un siècle de régulation non implémentée (Prince, 2021).

L'insécurité foncière (moins de 5% du territoire cadastré) aggrave cette précarité spatiale. Les gangs exploitent cette géographie de l'exclusion : quartiers enclavés, densément peuplés et abandonnés par l'État. Ils contrôlent désormais 90% de Port-au-Prince (ONUDC, 2025), transformant la bidonvilisation en base territoriale de domination armée. Cette crise a provoqué le déplacement forcé de 1,3 million de personnes (IOM, 2025), achevant la transformation de la capitale en archipel de territoires hostiles où pauvreté urbaine, vulnérabilité spatiale et violence s'auto-renforcent dans un cercle vicieux d'exclusion et d'abandon étatique.

1.2. Défaillance des infrastructures et services urbains

L'effondrement des infrastructures urbaines haïtiennes amplifie dramatiquement la vulnérabilité des populations face aux risques environnementaux. Seulement 69% de la population accède à une source d'eau améliorée – 85% en ville, 51% en milieu rural – sans garantie de potabilité (Gelting et al., 2013). L'assainissement est catastrophique : moins de 15% des déchets de Port-au-Prince sont collectés formellement, le reste obstruant rues et canaux de drainage (GOAL, 2024). Cette accumulation transforme chaque épisode pluvieux en inondation mortelle, les ravines occupées par l'habitat précaire devenant des corridors de mort lors des crues soudaines.

La vulnérabilité climatique du pays – 14e rang mondial dans le Climate Risk Index 2025 – se traduit en impacts humains massifs : entre 2000 et 2025, les catastrophes ont causé 7,663 décès et affecté 8,8 millions de personnes (CRED, 2025). La déforestation (couverture forestière inférieure à 2%) accélère l'érosion et les inondations, tandis que les infrastructures économiques vitales – port international, aéroport, ports régionaux – toutes situées en zones côtières basses, font face à un risque d'inondation côtière classé modéré avec plus de 20% de probabilité de dommages majeurs dans la décennie (ThinkHazard, 2025).





L'artificialisation urbaine non maîtrisée imperméabilise les sols, aggravant le ruissellement. L'absence d'espaces verts (moins de 0,5 m² par habitant contre 9 m² recommandés par l'OMS) prive les citoyens de refuges climatiques. Les populations les plus pauvres, installées dans les zones à risque – littoral, pentes, ravines – subissent de façon disproportionnée ces impacts : en 2023, les événements climatiques ont affecté 225,143 personnes, causant 78 décès. Cette convergence entre défaillance infrastructurelle et exposition climatique crée un cercle vicieux où chaque choc approfondit la crise urbaine, transformant Port-au-Prince en territoire de survie quotidienne où insalubrité, vulnérabilité et exclusion sociale bloquent tout développement durable.

1.3. Planification territoriale fragmentée et non implémentée

Haïti présente un paradoxe frappant : 90 études de planification urbaine réalisées entre 1974 et 2023, dont 32 pour la seule période 2010-2015, mais la quasi-totalité reste lettre morte (Lherisson, 2025). Cette planification souffre d'une triple fragmentation fatale.

Premièrement, institutionnelle : quatre entités (MTPTC, MPCE, MICT, CIAT) revendiquent des compétences en urbanisme sans coordination, leurs mandats se chevauchant et se contredisant. Deuxièmement, normative : le cadre légal demeure incohérent depuis 1937, avec des textes qui s'ignorent mutuellement – le Code National du Bâtiment (MTPTC, 2012) et le Guide de procédures (MICT, 2009) opèrent en silos parallèles. Troisièmement, opérationnelle : chaque mairie applique ses propres exigences – Delmas exige 10 documents, Pétion-Ville 11, Port-au-Prince 13 – créant une cacophonie réglementaire.

Cette fragmentation perpétue un urbanisme "discursif" déconnecté de la production territoriale réelle. Pendant que les plans s'accumulent dans les archives, la population produit quotidiennement son propre territoire – bidonvilles, marchés spontanés, transports artisanaux – totalement indépendant des schémas officiels. L'abondance documentaire masque ainsi une impuissance opérationnelle chronique.

1.4. Obstacles structurels à l'implémentation

Depuis un siècle, l'accumulation de plans et normes d'urbanisme n'a produit aucun effet tangible sur le territoire haïtien. Trois blocages structurels expliquent cet échec systémique :



- 1.4.1. Instabilité politique et dilution institutionnelle :** L'instabilité chronique empêche toute continuité dans les politiques urbaines, l'exécutif privilégiant systématiquement des projets sectoriels visibles plutôt que l'aménagement territorial. La dispersion des responsabilités entre MTPTC, MPCE, CIAT et mairies crée une dilution conflictuelle où chaque institution produit ses propres normes dans l'ignorance des autres. Le Guide de procédures du MICT (2009), pourtant élaboré avec les mairies et censé s'appuyer sur le cadre historique et légal existant, ignore complètement ce patrimoine normatif. Puis le Code National du Bâtiment du MTPTC (2012), largement copié de codes étrangers et se positionnant comme leur simple annexe, ignore à la fois l'histoire normative haïtienne, le Guide du MICT qui le précède, et les pratiques municipales établies. Parallèlement, chaque mairie continue d'appliquer ses propres exigences.
- 1.4.2. Obsolescence juridique et déconnexion financière :** Le cadre légal repose sur des outils vieillissants comme le PAEEv de 1937, dérivé d'une loi française de 1919. Les plans, financés par les bailleurs internationaux, couvrent uniquement les études, jamais leur mise en œuvre. Sans budget d'implémentation ni données fiables (dernier recensement : 2003), la planification reste purement discursive.
- 1.4.3. Décalage entre plans et réalités :** Les documents produits présupposent des capacités étatiques inexistantes et ignorent les réalités institutionnelles, politiques et économiques du pays. Cette planification "hors-sol" néglige l'économie informelle (80% de l'emploi), les pratiques d'auto-construction qui ont produit les trois quarts des espaces urbains, et l'incapacité financière de l'État et des citoyens à implémenter les normes prescrites. Les plans s'accumulent ainsi sans prise sur le territoire réel.

2. SOLUTIONS PROPOSÉES

2.1. Recommandation 1 : Reconstituer une capacité publique minimale à travers l'intercommunalité

Sans présence étatique fonctionnelle, aucune planification urbaine n'est possible. Reconnaissant qu'aucune commune ne peut résoudre seule ses problèmes, il faut mobiliser les structures intercommunales existantes et en créer de nouvelles, capables d'agir collectivement à différentes échelles. Les associations de communes déjà

organisées – qu’elles soient régionales (Nord-Ouest, Nord-Est, Grand’Anse) ou nationales (FENAMH, associations départementales) – constituent des réseaux à mobiliser immédiatement plutôt que de créer de nouvelles structures. Cette approche s’inspire de modèles éprouvés comme le « capacity building » en Afrique (ACBF) qui a formé plus de 50,000 agents publics africains (African Union, 2023) et la gouvernance décentralisée de Mymensingh (Bangladesh) (Yasmin et al., 2023). Le chevauchement institutionnel entre MTPTC, MPCE, MICT et CIAT, souvent perçu comme problématique, est en réalité normal dans l’aménagement territorial qui est par nature intersectoriel. L’enjeu n’est pas la séparation mais la coordination effective à travers des mécanismes de concertation formalisés.

Ces structures intercommunales intégreront les leçons des échecs passés (OSAMH, BSAP) où l’absence de mécanismes de contrôle a facilité la corruption. Trois garde-fous seront institués : (i) responsabilité administrative avec audits externes trimestriels ; (ii) responsabilité politique via des conseils de surveillance mixtes ; (iii) responsabilité judiciaire par une unité anti-corruption dédiée. Reconnaisant que les municipalités manquent cruellement de compétences techniques et de ressources financières pour l’aménagement territorial, ces structures bénéficieront d’un appui direct du MICT et du Trésor public pour le transfert de compétences et le financement des actions prioritaires.

2.1.1. Actions prioritaires

- ✓ **Activation des réseaux intercommunaux existants** : Renforcement immédiat des associations régionales de communes (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud) et fédérations nationales avec dotation en ressources pour la planification territoriale conjointe.
- ✓ **Corps technique mobile intercommunal** : Équipes d’urbanistes et ingénieurs partagées entre communes, avec appui du MICT ou autres instances étatiques concernées pour allouer des compétences techniques aux municipalités qui en sont dépourvues. Programme incluant des bourses de formation en aménagement territorial pour jeunes professionnels locaux et stages rémunérés dans les mairies.
- ✓ **Fonds d’action rapide mutualisé** : Budget intercommunal pour projets transfrontaliers et interventions d’urgence, alimenté par une combinaison du Trésor public, des contributions municipales selon leurs capacités, et des partenaires techniques et financiers. Mécanismes de péréquation garantissant l’accès des communes les plus démunies.

2.1.2. Plan d'action

Phase pilote dans trois communes sélectionnées selon vulnérabilité et accessibilité. Établissement par arrêté communal, recrutement local avec formations brèves, mécanisme de demande simple avec suivi communautaire direct.

2.2. Recommandation 2 : Réduire la vulnérabilité spatiale par des projets pilotes communautaires

L'expansion urbaine incontrôlée produit des territoires enclavés et vulnérables. Plutôt que des interventions massives irréalistes, une approche par projets pilotes à l'échelle du quartier permet de tester, ajuster et répliquer des solutions adaptées. Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PSUP), mis en œuvre dans plus de 40 pays ACP, montre qu'une stratégie progressive fondée sur des interventions localisées peut transformer durablement les quartiers précaires (European Union, 2024).

2.2.1. Actions prioritaires

- ✓ **Projets pilotes de quartier** : Interventions complètes sur 2-3 quartiers tests (500-1000 familles) intégrant foncier, infrastructure et services pour développer des modèles reproductibles.
- ✓ **Micro-aménagements participatifs progressifs** : Interventions légères mais visibles (éclairage, drainage, espaces publics) conçues avec les résidents pour créer appartenance et fierté territoriale.
- ✓ **Sécurisation foncière communautaire** : Reconnaissance provisoire des droits d'occupation par conventions locales, testée dans les quartiers pilotes avant généralisation.

2.2.2. Plan d'action

Sélection de trois quartiers selon taille gérable, cohésion sociale et absence de contrôle par les gangs. Mise en œuvre séquentielle : diagnostic participatif, planification communautaire, interventions progressives avec évaluation continue pour réplique.

2.3. Recommandation 3 : Réhabiliter les services essentiels et renforcer la résilience environnementale dans les zones critiques

L'absence d'infrastructures de base aggrave les risques sanitaires, sécuritaires et environnementaux. La réhabilitation ciblée, intégrant des solutions basées sur la nature, peut devenir une stratégie de reconquête territoriale et d'adaptation climatique. L'exemple de Medellín, Colombie, où le programme Urbanismo Social a intégré des corridors verts et des parcs linéaires le long des cours d'eau, montre comment infrastructure et environnement peuvent se renforcer mutuellement. De même, les « éponges urbaines » développées en Chine démontrent qu'il est possible de transformer la vulnérabilité hydrique en opportunité de résilience urbaine.

2.3.1. Actions prioritaires

- ✓ **Brigades urbaines multiservices et environnementales** : Équipes mixtes municipalité/communauté pour nettoyage, drainage écologique, reboisement urbain et éclairage public solaire.
- ✓ **Points d'ancrage éco-publics** : Kiosques d'eau avec récupération pluviale, places ombragées végétalisées, zones-refuge climatiques et jardins communautaires pour recréer des espaces publics résilients.
- ✓ **Infrastructure verte de drainage** : Aménagement de noues végétalisées, bassins de rétention naturels et corridors verts le long des ravines pour gérer les eaux pluviales tout en créant des espaces de respiration urbaine.

2.3.2. Plan d'action

Sélection de trois zones selon vulnérabilité climatique et faisabilité. Interventions privilégiant les Solutions fondées sur la Nature (SfN) : végétalisation des berges, zones humides urbaines, plantation d'arbres adaptés. Programme de sensibilisation environnementale pour garantir l'appropriation communautaire.

2.4. Recommandation 4 : Rendre la planification territoriale opérationnelle et graduelle

La planification haïtienne reste largement théorique et déconnectée des dynamiques rurales. Il est urgent d'adopter une approche territoriale intégrée incluant des schémas de cohérence urbain-rural et des mécanismes de développement économique local. Les



expériences de Tunisie, Costa Rica et Rwanda montrent qu'une planification qui intègre dimension économique et connexions territoriales est plus efficace (McAvan, 2024).

2.4.1. Actions prioritaires

- ✓ **Cadre minimal modulaire** : Règles simples communes (gabarits, alignements) applicables directement par les mairies, avec expérimentation sur territoires pilotes.
- ✓ **Pôles de développement territoriaux** : Identification de centres secondaires pour déconcentrer l'activité économique, incluant valorisation spécifique des zones montagneuses (agriculture d'altitude, micro-hydroélectricité, écotourisme).
- ✓ **Zonification participative multi-échelle** : Définition concertée de zones d'activités (résidentielle, commerciale, agricole, protection environnementale) via processus communautaires, intégrant les pratiques existantes pour une cohérence territoriale progressive.

2.4.2. Plan d'action

Groupe intercommunal (Port-au-Prince, Carrefour, Tabarre) développant un cadre simplifié par arrêté. Appui technique universitaire sur trois zones-tests. Plateforme numérique ouverte pour documentation et coordination transparente.

2.5. Précautions et principes d'action

Ces recommandations ne visent pas à créer de nouveaux plans qui s'ajouteraient aux 90 documents existants non appliqués. L'objectif est l'opérationnalisation immédiate : les cellules intercommunales et projets pilotes peuvent démarrer par simple arrêté municipal, sans nouvelle loi, en s'appuyant sur les cadres légaux actuels (loi de 1963, décrets de 2006). La solution privilégie l'apprentissage par l'action – tester, ajuster et documenter plutôt que planifier indéfiniment – avec des interventions à impact rapide pour créer une dynamique positive. La formule est simple : moins de plans, plus d'action coordonnée sur le terrain.

CONCLUSION

Réformer l'aménagement urbain en Haïti impose de partir des zones de rupture : absence d'État, vulnérabilité spatiale et échec de la planification classique. Les quatre recommandations proposées constituent un socle d'intervention minimal mais structurant,





ancré dans le réel. Elles visent à produire de la capacité publique là où elle manque, à réhabiliter l'espace comme bien commun, et à réinventer la planification comme outil collectif. Ce document trace une voie possible vers une gouvernance territoriale intégrée qui reconnecte l'urbain au rural, réactive les dynamiques économiques régionales et replace l'habitat au cœur de l'aménagement, en tirant les leçons des échecs passés pour construire un développement territorial équilibré.



RÉFÉRENCES

- ✓ Adil, L., Eckstein, D., Künzel, V., & Schäfer, L. (2025). Climate Risk Index 2025: Who suffers most from extreme weather events? Germanwatch e.V.
<https://www.germanwatch.org/sites/default/files/2025-02/Climate%20Risk%20Index%202025.pdf>
- ✓ African Union. (2023, 3 avril). Three decades of capacity building in Africa: ACBF looks back at 32 years of service. <https://au.int/en/pressreleases/20230403/three-decades-capacity-building-africa-acbf-looks-back-32-years-service>
- ✓ Atwill, N. (2012, mai). Haiti: Land tenure security (Report No. 2019669628). Law Library of Congress. <https://tile.loc.gov/storage-services/service/l1/l1glrd/2019669628/2019669628.pdf>
- ✓ Centre for Research on the Epidemiology of Disasters [CRED]. (2025). EM-DAT: Emergency Events Database. <https://public.emdat.be/data>
- ✓ Comité Interministeriel d'Aménagement du Territoire [CIAT]. (2010). Haïti demain. Objectifs Et Strategies Pour La Reconstruction Reconstruction. CIAT
- ✓ European Union. (2024, 6 décembre). EU support to slum upgrading: Improving living conditions of slum dwellers. https://capacity4dev.europa.eu/articles/eu-support-slum-upgrading-improving-living-conditions-slum-dwellers_en
- ✓ Gelting, R., Bliss, K., Patrick, M., Lockhart, G., & Handzel, T. (2013). Water, sanitation and hygiene in Haiti: Past, present, and future. The American Society of Tropical Medicine and Hygiene, 89(4), 665–670. <https://doi.org/10.4269/ajtmh.13-0217>
- ✓ Global Facility for Disaster Reduction and Recovery [GFDRR] (2017). Renforcer la résilience des risques de catastrophes multiples dans un contexte fragile. <https://www.gfdr.org/fr/publication/renforcer-la-resilience-des-risques-de-catastrophes-multiples-dans-un-contexte-fragile>
- ✓ GOAL. (2024, 19 novembre). How cash for work initiatives are improving waste management in Haiti. <https://www.goalglobal.org/stories/how-cash-for-work-initiatives-are-improving-waste-management-in-haiti/>
- ✓ Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique [IHSI]. (2024). Estimations désagrégées de la population haïtienne. <https://ihsi.gouv.ht/public/storage/document-views/March2025/Oan4m17p5LEKtsGEnHgt.pdf>
- ✓ International Organization for Migration [IOM]. (2025, June 11). Haiti sees record displacement as 1.3 million flee violence. <https://www.iom.int/news/haiti-sees-record-displacement-13-million-flee-violence>



- ✓ Joseph, L. (2021). Pistes pour une sociologie historique des normes d'urbanisme et de construction en Haïti. Revue de la Société haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie, 275–282, 153–192.
- ✓ Lherisson, G. (2025). Cinquante ans de planification urbaine en Haïti : Quel bilan ? In O. Dehoorne, J. Aragon Falomir, & K. J. Bouchereau (Eds.), La fabrique de la ville caribéenne. Presses universitaires des Antilles. <https://doi.org/10.4000/1423i>
- ✓ McAvan, C. (2024, 2 février). Urban improvement: How five cities in the Global South are building a brighter future. Humanities Blog – University of Manchester. <https://sites.manchester.ac.uk/humanities-blog/2024/02/02/urban-improvement-how-five-cities-in-the-global-south-are-building-a-brighter-future/>
- ✓ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales [MICT]. (2009). Guide des procédures et de formulaires relatifs au permis de construire.
- ✓ Ministère de la Planification et de la Coopération Externe [MPCE]. (2012). Plan Stratégique de Développement d'Haïti. Gouvernement de la République d'Haïti/MPCE.
- ✓ Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications [MTPTC]. (2012). Code national du bâtiment d'Haïti (CNBH). https://www.mtptc.gouv.ht/media/upload/doc/publications/CNBH_fusion.pdf
- ✓ ONU-Habitat. (2016). Initiative de développement urbain (UrDI) pour la zone de Canaan, Port-au-Prince : Analyse et diagnostic urbains exhaustifs. ONU-Habitat/UCLBP/USAID.
- ✓ Prince, N. (2021). Fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud : Jeux d'acteurs et modalité d'habiter. Le cas du quartier de Canaan (Port-au-Prince/Haïti) [Thèse de doctorat, Institut national des sciences appliquées de Lyon & Université Quisqueya]. École doctorale Sciences sociales, Laboratoire Environnement Ville Société / EVS – CRAPU.
- ✓ Providence, C. (2025). Le secteur informel, moteur de résilience en Haïti. Dans L'économie solidaire en Haïti – Ekonomi solidè ann Ayiti : Femmes, territoires et initiatives populaires – Fanm, teritwa ak inisyativ popilè. Éditions science et bien commun. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/esshaiti/chapter/le-secteur-informel-moteur-de-resilience-en-haiti/>
- ✓ Systèmes Agraires Caribéens et Alternatives de Développement [SACAD] & Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire [FAMV]. (1993). Paysans, systèmes et crise : Travaux sur l'agrire haïtien (3 tomes). SACAD & FAMV
- ✓ The Associated Press [AP]. (2025, 3 juillet). Haiti's gangs have 'near-total control' of the capital, U.N. says. NPR. <https://www.npr.org/2025/07/03/nx-sl-5455540/haiti-gangs-capital-port-au-prince-violence>





- ✓ Think Hazard. (2025). Haïti - Inondation côtière. <https://thinkhazard.org/fr/report/108-haiti/CF>
- ✓ Unité de Construction des Logement et des Bâtiments Publics [UCLBP]. (2012). Politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain. UCLBP
- ✓ Yasmin, T., Farrelly, M., Rogers, B., Krause, S., & Lynch, I. (2023). A tale of two cities: Evidence from the Global South on established versus emerging cities' approaches to adaptive and sustainable water governance. Ecology and Society, 28(1), Article 38. <https://doi.org/10.5751/ES-13599-280138>

